



## REGLEMENT DU VIDE-GRENIER CARITATIF

### LIONS CLUB SANNOIS, HERBLAY-SUR-SEINE, LA FRETTE-SUR-SEINE, RIVE DE SEINE ET SANNOIS

**Dimanche 7 juin 2026, boulevard Gambetta (du n°5 au 101) et rue du Bas des Conches à Sannois.**

***Au profit exclusif des œuvres caritatives et humanitaires du Lions Club Sannois, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Rive de Seine, en faveur des enfants et personnes malvoyantes ou autistes, ou souffrant de cancer ou de maladies rares, ou ayant besoin d'un appui pour réinsertion sociale.***

#### **ARTICLE I : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

Les organisateurs ne sont pas responsables des conditions climatiques ou autre évènement qui pourraient perturber ou annuler le vide-grenier. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, casse, vols, dommages ou accidents, notamment sur les parkings de stationnement. Les organisateurs respectent la politique de confidentialité concernant le traitement des données personnelles (RGPD). Les organisateurs utilisent les outils sécurisés de paiement du système bancaire (virement SEPA ou paiement par Carte Bleue) et n'ont pas accès aux données bancaires de l'exposant.

#### **ARTICLE II : OBLIGATIONS DES EXPOSANTS**

Les exposants doivent être majeurs et devront pouvoir présenter un document avec photo attestant de leur identité. Ils sont responsables des dégâts qu'ils pourraient occasionner et s'engagent à respecter les consignes qui pourraient leur être données par les organisateurs ou la police municipale.

Les exposants déclarent sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés, et ne pas avoir participé à plus de deux évènements de même nature au cours de l'année civile. Les exposants sont responsables de la qualité des produits vendus sur leurs emplacements.

En transmettant son formulaire d'inscription, **l'exposant déclare sur l'honneur connaître le présent règlement, l'approuver sans réserve et décharger par la même les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles et administratives quant à sa participation.**

#### **ARTICLE III : INSTALLATION ET DÉINSTALLATION**

**Installation : de 5h à 8h30**, le 7 juin 2026, boulevard Gambetta et rue du Bas des Conches à Sannois. **Après 8h**, les emplacements libres seront réattribués, sans remboursement.

**Arrêt des ventes à 18h**, mais aucun exposant ne devra quitter les lieux avant 18h30 pour laisser sortir les visiteurs de l'emprise du vide-grenier. Les exposants et food-trucks devront avoir **quitté les lieux entre 18h30 et 20h au plus tard**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation ou d'exclure à tout moment de la journée tout exposant, en cas de non-respect de l'ensemble de ce règlement ou de comportement troublant l'ordre public, sans indemnité. Café et eau seront offerts à chaque exposant de 5h à 9h (une fois par exposant, sur les trois stands du Lions Club répartis sur l'emprise du vide-grenier).

#### **ARTICLE IV : CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

Les voies de circulation piétonne et automobile doivent rester libres en permanence pendant les horaires d'ouverture aux visiteurs (9h – 18h).

Lors de son installation, le participant devra décharger son véhicule rapidement et se garer ensuite dans les places ou parkings de la ville (parkings du collège Jean Moulin ou celui du centre Cyrano).

Pour fluidifier l'installation et la désinstallation (exposants et food-trucks compris) :

- **des créneaux horaires seront attribués à chacun et devront être respectés impérativement – toute arrivée avant l'horaire attribué sera déournée vers le centre-ville avant de revenir vers l'entrée du vide-grenier,**
- **des règles impératives de circulation seront exigées** : stationnement côté droit du boulevard / de la rue, en laissant le côté gauche libre pour la circulation des véhicules.

#### **ARTICLE V : OBJETS EXPOSÉS À LA VENTE**

Sont interdits à la vente : articles neufs, animaux, objets contrefaits, armes, pièces détachées de véhicules récents, nourriture, alcool et publicité professionnelle. Des contrôles de conformité seront faits dans la journée avec décision de retrait ou d'exclusion **sans remboursement**.

## ARTICLES VI : TARIFS, INSCRIPTION ET PAIEMENT

- a) **Le prix d'un emplacement** est fixé à **22 €** pour 2m linéaires sur 1m50 de profondeur. Chaque participant devra réserver par module de 2m linéaires (2m, 4m, 6m, 8m et 10m). Chaque participant apporte son propre matériel (tables, chaises, barnum, générateur d'électricité...) et prévoit dans le périmètre de son emplacement l'espace pour accéder / circuler autour de son stand.
- b) **L'inscription en ligne est ouverte** du 12 avril au 15 mai 2026, sauf fermeture anticipée si le vide-grenier est complet avant.

### Les paiements sont remis en banque par le Lions Club dès réception.

Dans le cadre d'une inscription en ligne, le paiement peut être effectué selon les trois possibilités suivantes :

- **Paiement par virement** au compte du Lions Club au Crédit Mutuel de Sannois : compte numéro : IBAN : FR76 1027 8063 4700 0227 1110 196. Bien préciser le motif du virement, avec le nom et prénom de réservation, l'objet vide-grenier et la date de demande d'inscription.
  - **Paiement par Carte Bleue** sur le compte du Lions Club au Crédit Mutuel de Sannois via le lien précisé sur le site d'inscription.
  - **Paiement par chèque** à l'ordre du Lions Club Sannois, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Rive de Seine, à adresser par courrier postal, à : Lions Club Sannois, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Rive de Seine, chez Laurent PRIGENT, 38, quai de Seine - 95 530 LA FRETTE-SUR-SEINE. Joindre la copie de l'accusé de pré-réservation reçu par mail après avoir rempli le formulaire d'inscription.
- c) **Inscription possible au stand du marché de Sannois**, les dimanches matin des 12 avril et 10 mai, avec paiement par CB, chèque ou espèces. Sans adresse mail, remettre deux enveloppes timbrées à votre adresse. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, y compris le paiement. Une confirmation de pré-inscription par courriel ou courrier postal sera adressée par les organisateurs.

## ARTICLES VII : ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'attribution des emplacements se fera **selon les priorités suivantes** :

- Pour les habitants du boulevard Gambetta et sur demande de l'exposant, **si réservation avant fin avril** : les organisateurs essaieront dans la mesure du possible, de leur attribuer un emplacement au plus près de leur habitation, en fonction du nombre de mètres linéaires réservés et des disponibilités.
- **Pour les autres exposants et pour les réservations en mai / juin** : placement selon les disponibilités.

### Les emplacements attribués ne peuvent pas être contestés par les exposants.

Confirmation de réservation définitive, numéros d'emplacement, plan synthétique de positionnement de l'emplacement et laissez-passer véhicule transmis la semaine précédant le 7 juin (courriel ou courrier postal), à présenter le jour du vide-grenier.

## ARTICLES VIII : INSTALLATION DES EMPLACEMENTS

**La présentation des objets ne doit pas entraver la circulation des autres exposants de 5h à 8h30 et de 18h30 à 20h ou des visiteurs de 9h à 18h.** Interdiction de disposer des vêtements ou autres objets sur les façades privatives des habitations et des commerces et sur les clôtures des espaces verts

À la fin du vide-grenier, chaque exposant est prié de nettoyer son emplacement et de jeter ses déchets seulement dans les conteneurs et les sacs mis à disposition par les organisateurs.

## ARTICLE IX : ANNULATION D'INSCRIPTION

En cas d'annulation de l'inscription à la demande de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué et le montant payé lors de la réservation sera reversé aux œuvres caritatives du Lions Club.

## ARTICLE X : ANNULATION DU VIDE GRENIER

Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler purement et simplement le vide-grenier avant le 7 juin 2026 en cas de force majeure ou de décision administrative. Les droits d'inscription seront remboursés aux exposants sur leur demande ou, sinon, affectés aux œuvres caritatives du Lions Club.

## ARTICLE XI : PLUS D'INFORMATIONS

- Le site web du Lions Club : <https://www.lionsclub-sannoisherblaylafrette.fr/> , rubriques «Contact» ou «Inscription vide-grenier 2026 de Sannois».
- Mail à l'adresse : [vide-grenier@lionsclub-sannoisherblaylafrette.fr](mailto:vide-grenier@lionsclub-sannoisherblaylafrette.fr). Il servira de lien d'échange exclusif entre les organisateurs et les exposants. Aucun contact téléphonique ne sera pris en charge.
- La page [Facebook du Lions Club](#)